

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 35	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 11	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 17 janvier 2023

Vote(s) pour : 39
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 23 janvier 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-01-23-BD-1 :

Autorisations de Programme : affectation.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 portant approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement 2022-2026,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022 approuvant la création de 2 Autorisations de Programme (AP) sur le budget principal, à savoir :

- 22QVGD01 – Renouvellement de la flotte de véhicules de collecte des déchets ménagers et assimilés
- 22QVGD02 – Verdissement de la flotte de véhicules de collecte des déchets ménagers et assimilés

CONSIDERANT qu'afin de permettre la mise en œuvre de ces programmes et poursuivre le renouvellement des véhicules de collecte des déchets, il est nécessaire de procéder aux affectations d'AP,

DECIDE l'affectation des AP suivant le détail ci-dessous :

Identification	Affectation AP	Reste à affecter
22QVGD01 – Renouvellement de la flotte de véhicules de collecte des déchets ménagers et assimilés	Chapitre 21 : 573 500,00€ Chapitre 23 : 83 500,00€	2 256 809,00€
22QVGD02 – Verdissement de la flotte de véhicules de collecte des déchets ménagers et assimilés	Chapitre 21 : 590 000,00€ Chapitre 23 : 375 000,00€	3 235 000,00€

Metz, le 24 janvier 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230123-2023-01-DB1-DE

Numéro de l'acte : 2023-01-DB1
Date de décision : lundi 23 janvier 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Autorisations de Programme : affectation
Classification : 7.10 - Divers
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/01/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230123-2023-01-DB1-DE
Document principal : 99_DE-1.pdf

Historique :

26/01/23 13:16	En cours de création	
26/01/23 13:18	En préparation	Catherine DELLES
26/01/23 13:39	Reçu	Catherine DELLES
26/01/23 13:40	En cours de transmission	
26/01/23 13:42	Transmis en Préfecture	
26/01/23 13:50	Accusé de réception reçu	